



SOCIETE CIVILE NORD KIVU ET SUD KIVU
Téléphones :+243997756503, +243994038669
Email : societecivilesk@gmail .com,societecivilenordkivu2018@gmail.com
République Démocratique Du Congo



DECLARATION CONJOINTE DES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUE MINES DE LA SOCIETE CIVILE DU NORD ET DU SUD-KIVU SUITE A LA SUPPRESSION DE LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL (BASKET FUND)

Les Organisations de la Société Civile du Nord et du Sud Kivu intervenant dans le secteur des ressources naturelles réunies ce lundi 11 février 2019 dans la Ville de Goma, au Bureau de Coordination de la Société Civile du Nord-Kivu, ont procédé à l'analyse de la lettre du Ministre des Mines du 1^{er} février 2019 relative à la suppression de la contribution au développement des zones minières des Provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et du Maniema.

L'objectif primordial de la réunion était d'analyser la pertinence, la nécessité et surtout l'opportunité de cette décision dans un contexte sociopolitique particulier caractérisé par l'attente d'un nouveau gouvernement à la suite des élections du 30 décembre dernier ; Ces Organisations ont estimé que par rapport aux avantages dont ce fonds offre tant soit peu et surtout étant considéré comme géniteur du développement dans certaines zones où toutes les parties prenantes étaient impliquées notamment au Sud-Kivu en dépit de la politisation de sa gestion.

Les Organisations de la Société Civile œuvrant dans le secteur des ressources naturelles au Nord et Sud Kivu s'inquiètent de la précipitation dans laquelle le Ministre des Mines a pris cette décision de suppression de contribution au développement dans les zones minières sans pouvoir organiser une réunion tripartite (Société Civile – Gouvernement – Chambre des Mines) aux fins d'évaluer le niveau d'exécution des actes d'engagement signés en mars 2011 par chaque partie prenante lors de la levée de mesure portant suspension des activités minières à l'Est de la RDC et en faire une corrélation avec les outils mis à leur portée par la CIRGL et les autres partenaires.

Outre que la contribution spéciale instituée en 2012 n'est pas reprise dans l'Ordonnance –Loi n° 18/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la Province et de l'Entité Territoriale Décentralisée, il y a lieu de souligner que ces contributions des opérateurs économiques ont facilité la construction des ouvrages sociaux dans certaines contrées et l'appropriation de ce fonds de développement communautaire par les communautés riveraines des sites miniers en l'occurrence au Sud Kivu, avec pour finalité la lutte contre la fraude et la contrebande

minières ainsi que la contamination des minerais provenant des sites validés et ceux non validés.

Les Organisations de la Société Civile estiment que, dans les zones où ces contributions n'ont pas eu d'impacts visibles notamment au Nord Kivu, un suivi de proximité et le renforcement des mécanismes de gestion de ces fonds aideraient dans une certaine mesure à l'amélioration des conditions socio-économiques des communautés riveraines des sites miniers et au développement local.

Cependant, il s'observe que dans certaines Entités Territoriales Décentralisées(ETD), les autorités elles-mêmes gèrent directement les finances sans respecter la chaîne de la dépense publique et par conséquent, les prévisions budgétaires, ce qui compromet la transparence. Les budgets des Entités Territoriales Décentralisées(ETD) sont caractérisés par la prépondérance des dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement pour l'utilité publique au lieu de favoriser l'amélioration du bien-être des communautés locales.

Tout en reconnaissant les sources de financement du développement des communautés affectées par l'exploitation minière telles que mentionnées dans les Articles 285 bis et octies du Code Minier révisé et 414 sexies et septies du Règlement Minier (Quotité 15 % de la redevance minière et dotation de 0,3 % du Chiffre d'Affaires de l'Entreprise), les Organisations notent par ailleurs l'absence d'un Organisme spécialisé doté d'une personnalité juridique habilité d'assurer la gestion de cette dotation de 0.3% et du Comité Local de Suivi de la quotité de 15% de la redevance minière dans les Entités Territoriales Décentralisées (ETD).

Ces Organisations de la Société Civile du Nord et Sud-Kivu ont constaté ce qui suit :

- Il est du devoir de tout congolais de respecter les lois et règlements en vigueur au pays, notamment le Code Minier révisé ;
- Il relève de bon sens que pour protéger leurs intérêts, les opérateurs miniers se servent des dispositions du Code Minier révisé pour prévaloir ce qui leur est de droit ;
- La décision du Ministre des Mines semble tomber comme une mèche dans la sauce quand on voit la célérité avec laquelle elle a été prise alors qu'il expédie les affaires courantes;
- Bien que prise suite à la lettre des opérateurs miniers, mais elle serait encore plus opportune si elle l'était bien après une séance évaluative avec les parties prenantes en tripartite sur les acquis, défis et perspectives d'avenir ;

- Etant prise dans ce contexte, le développement des communautés est gravement mis en mal par le risque grandissant de l'opacité qui pourra caractériser la gestion non déterminée du reste de ce fonds encore en banque ;

Vu ce qui précède, et étant donné que ce fonds a été institué en conformité avec les mesures d'application des engagements pris par les parties prenantes en 2011 lors des négociations après la suspension des activités minières dans les trois provinces de l'ancien Kivu, suite à leur accointance avec la persistance des conflits armés et le discrédit du secteur minier du pays sur le plan international ;

Dans le souci de protéger le développement des milieux affectés par les activités d'exploitation minière dans les trois provinces concernées par ce fonds et tel que prévu dans les actes d'engagements en attendant que le pays se dote d'un nouveau gouvernement.

Les Organisations de la Société Civile du Nord et du Sud Kivu déclarent ce qui suit :

- La surséance de la décision du Ministre des Mines relative à la suppression de la contribution au développement des entités affectées par les activités d'exploitation minière contenue dans sa lettre sus évoquée ;
- L'organisation d'une séance évaluative avec toutes les parties prenantes sur les acquis, les défis et les perspectives d'avenir du développement des entités illustrées ci-haut ;
- L'organisation d'un dialogue tripartite en vue d'harmoniser les points de vue sur la gestion de la quotité de 15% et de la dotation de 0,3 % du Chiffre d'Affaires afin de favoriser le développement des communautés affectées par l'exploitation minière ;
- La réalisation d'un audit indépendant sur la gestion de ces fonds dans toutes les provinces concernées ;

Pour tout contact :

M. Raoul KITUNGANO, Rapporteur de la Société Civile du Sud Kivu,
Tél. +243994184777

M. Janvier MURAIRI, Président du Groupe d'Appui à la Traçabilité et la Transparence dans la gestion des ressources naturelles (GATT-RN), au Nord Kivu
Tél : +243997250214

Fait à Goma, le 11 février 2019

Pour les Organisations signataires :

N°	Organisation	Représentant	Contact
01	Justice Pour Tous (JPT), Sud Kivu	Raoul KITUNGANO	+243994184777 raoulkitungano@gmail.com
02	Centre de Recherche sur l'Environnement, la Démocratie et les Droits de l'Homme, CREDDHO, Nord Kivu	Florence SITWAMINYA Corneille SEMAKUBA	+243997703162 creddhocordin@gmail.com +243998679959
03	Groupe d'Appui à la Traçabilité et la Transparence dans la gestion des ressources naturelles (GATT-RN), Nord Kivu	Janvier MURAIRI	+243997250214 murairi@yahoo.fr
04	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP), Sud Kivu	Serge NAMIRA	+243997756703 namiraserge@gmail.com
05	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques, Sud Kivu	Marline BABWINE	+243973434919 info@bestrdc.org
06	Dynamique des Femmes des Mines, DYFEM, Nord Kivu	Brigitte BASHALI	+243818722601 pangobashali@gmail.com
07	Coalition des Organisations de la Société Civile des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (COSOC GL)	Bienvenu ABELI	+243971438284 biennuabeli14@gmail.com
08	Action Chrétienne des Activistes des Droits de l'Homme à Shabunda (ACADHOSHA), Sud Kivu	Blaise BULAMBO	+243975037727 blaise.bubala2014@gmail.com
09	Réseau CREF	Isaac MUMBERE	+243995472018 wikerisaac@gmail.com
10	Bureau de Coordination de la Société Civile du Nord Kivu	Placide NZILAMBA	+243976310259 societecivilenordkivu2018@gmail.com
11	Groupe de Travail Thématique Mines et Hydrocarbures	Joël KALAMO	+243995969971 mwalimuomar1908@gmail.com
12	Children's Voice	Emmanuel KANDEKE	+243975809291